



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 27 juin 2019

DÉLIBÉRATION

N° 73 - 27.06.2019

En exercice ... 26
Présents..... 19
Votants..... 25
Abstention 0

**SERVICE À LA POPULATION
9. SPORT
BUDGET PRINCIPAL
Attribution de subventions et bourses individuelles 2019**

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF,
Le 27 juin,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 21 juin 2019, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : M. Léon GENDRE, M. Jean-Paul HERAUDEAU,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, M. Didier BOUYER,
St. Clément des Baleines M. Gilles DUVAL,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

M. Jean-Louis OLIVIER (donne pouvoir à Mme Ghislaine DOEUFF), Mme Isabelle MASON-TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE), Mme Marie-Noëlle BINET (donne pouvoir à M. Patrice RAFFARIN), Mme Catherine JACOB (donne pouvoir à M. Gilles DUVAL), Mme Isabelle RONTE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON), M. Francis VILLEDIEU (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), M. Yann MAÎTRE.

Secrétaire de séance : Mme Ghislaine DOEUFF.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20190627-D201973-DE
Reçu le 28/06/2019



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 27 juin 2019

DÉLIBÉRATION

N° 73 - 27.06.2019

En exercice... 26
Présents..... 19
Votants..... 25
Abstention 0

SERVICE À LA POPULATION 9. SPORT BUDGET PRINCIPAL Attribution de subventions et bourses individuelles 2019

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques et notamment l'article 1^{er},

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, qui autorise les collectivités locales à apporter des concours financiers aux organismes à but non lucratif lorsque leur activité présente un intérêt local, c'est-à-dire lorsque ces derniers poursuivent un but d'intérêt public au bénéfice direct des administrés de la collectivité, et L. 2311-7 relatif à l'attribution de subventions donnant lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, et notamment le 3^{ème} groupe de l'article 5.3 relatif aux actions en faveur du secteur sportif d'intérêt communautaire, entérinés par arrêté préfectoral en date du 25 mars 2019,

Vu la définition de l'intérêt communautaire, et notamment le 1) de l'article 5.3 relatif aux actions en faveur du secteur sportif,

Vu le Budget Primitif du budget principal voté par le Conseil Communautaire en date du 11 avril 2019,

Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires Sociales, Culturelles, Patrimoniales et Sportives en date du 23 mai 2019,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 17 juin 2019,

Considérant que les dossiers de demandes de subventions ont été reçus et examinés par les membres de la Commission des Affaires Sociales, Culturelles, Patrimoniales et Sportives ;

Considérant qu'en cas d'attribution d'une bourse individuelle à un sportif mineur ne possédant pas de compte bancaire le versement sera effectué sur le compte du parent disposant de l'autorité parentale ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20190627-D201973-DE
Reçu le 28/06/2019



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 27 juin 2019

DÉLIBÉRATION

N° 73 - 27.06.2019

En exercice ... 26
Présents..... 19
Votants..... 25
Abstention 0

SERVICE À LA POPULATION 9. SPORT BUDGET PRINCIPAL Attribution de subventions et bourses individuelles 2019

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de valider les propositions d'attribution (tableau joint), sachant que seuls les demandeurs et les associations ayant fourni des dossiers administratifs complets se verront attribuer la subvention,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces administratives permettant le versement des subventions mentionnées ainsi que tous les actes y afférents.

Affichée le : **1er juillet 2019**

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Depuis le 1^{er} décembre 2018, le dépôt d'un recours juridictionnel est possible sur l'application internet téléréferrals citoyens, en suivant les instructions disponibles à : www.telerecours.fr.

AR PREFECTURE

017-241700459-20190627-D201973-DE
Reçu le 28/06/2019

**Subventions et Bourses individuelles - Secteur sportif
Conseil Communautaire 27 juin 2019**

Bourses individuelles - article 65888

Bénéficiaires	Discipline	Montant
M.Ludovic Bacqué	Tennis de table handisport	250 €
M. Timothé Dreyfus	Planche à voile (CNPA)	250 €
Mlle Soline LAURENT	Planche à voile (CNCG)	250 €
Mlle Gaëlle PRIEUR	Planche à voile (CNCG)	250 €
Mlle Côte MERCIER	Planche à voile (CNCG)	250 €
M. Gabin MERCIER	Planche à voile (CNCG)	250 €
M. Elliott PONCE-BORANSKI	Planche à voile (CNCG)	250 €
Maël CORNIC	Planche à voile (CNCG)	250 €
Mathéo RAIMI	Planche à voile (CNCG)	250 €
Total article 65888		2 250 €

**Aides aux sports collectifs et individuels
pratiqués au niveau national - article 6574**

Clubs	Discipline	Montant
Ré Beach Club (équipe 1 et équipes engagées en championnat et en coupe de France)	Beach Volley	4 000 €
Ré Flying Oysters	Ultimate frisbee	2 000 €
Ré Twirl (finale de France)	Twirling baton	250 €
CNCG La Couarde sur Mer (championnat de France)	Planche à voile	500 €

**Subventions aux clubs pour compétitions
d'intérêt communautaire - article 6574**

Clubs	Rencontre	Montant
Surf Club Rétais	Etape de la coupe de France de Stand Up Paddle	1 000 €
Total article 6574		7 750 €

AR PREFECTURE

017-241700459-20190627-D201973-DE
Reçu le 28/06/2019